

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 009-1141/15/CC

■ Attribution d'une subvention à la société Thassalia pour la création d'une centrale de production thermofrigorifique et approbation de conventions relatives au réseau de chaleur et de froid urbain

DEE 15/13385/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole travaille au quotidien à l'amélioration de l'efficacité de l'énergie et la qualité de l'air, le développement des énergies locales et renouvelables et à l'incitation à des comportements citoyens responsables.

La société THASSALIA, filiale du groupe GDF-SUEZ, spécialisée dans les réseaux de chaleur et de froid, a élaboré un projet privé de boucle thalassothermique puisant et rejetant l'eau de mer dans les bassins d'Arenc, situés sur les terrains du grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Ce projet est bâti sur l'utilisation de l'eau de mer comme source de chaud et de froid, avec des caractéristiques énergétiques et environnementales particulièrement remarquables par rapport aux solutions classiques.

La température de 15°C quasi constante de l'eau de mer puisée à 50 mètres de profondeur et sa quantité inépuisable fournit ainsi une énergie durable illimitée qui permet de fournir du chaud ou du froid selon la saison et les besoins.

Le projet de THASSALIA représente à la fois une innovation et revêt un caractère exemplaire qui va participer au démarrage d'une nouvelle filière prometteuse pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le département des Bouches-du-Rhône et plus largement la région Provence Alpes Côte d'Azur, du fait de l'existence d'un gisement important sur toute la façade méditerranéenne.

Le projet, qui bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire délivrée par le GPMM, a vocation à alimenter 500 000m² SHON, autour du pôle d'Arenc (secteur situé entre la partie nord d'Euroméditerranée I et la partie sud d'Euroméditerranée II d'ECOCITE), pour desservir en réseau de froid et de chaud dans un premier temps les Docks, Euromed Center et les Quais d'Arenc.

Ce projet a réussi à fédérer quatre acteurs publics participant à la gestion d'Euroméditerranée :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Toutes soutiennent ce projet et s'engagent pour un financement complémentaire à hauteur de :

- 250 000 euros pour la Ville de Marseille
- 500 000 euros pour le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- 1 000 000 euros pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
-

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 transférant la compétence de « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur et de froid urbain ».

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le projet de Thassalia représente à la fois une innovation et revêt un caractère exemplaire ;
- Que les trois autres acteurs publics participant à la gestion d'Euroméditerranée soutiennent également ce projet ;
- Que les aides prévues respectent l'encadrement communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 250 000 euros à la société Thassalia pour la création d'une centrale de production thermofrigorifique alimentée par thassalothermie

Article 2 :

Est approuvée la convention cadre ci-annexée prise en application de l'article 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, conclue avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société Thassalia.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI n° 2013/00119 - Sous-politique G610 - Nature 20421- Fonction 833

Article 5:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions, ainsi que tout document dans le cadre de leur mise en œuvre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER